

# RÈGLES DE REPRISE D'ACTIVITÉ DES CLUBS FFA

Du 2 au 22 juin 2020



## Evaluer le risque sanitaire local

afin d'accueillir du public, les salariés et les bénévoles (possibilité de nettoyage, désinfection, circulation du public, modalités d'affichage).



## Etablir un planning

pour gérer le flux des personnes et organiser les espaces en respectant les **4m<sup>2</sup>** par individu



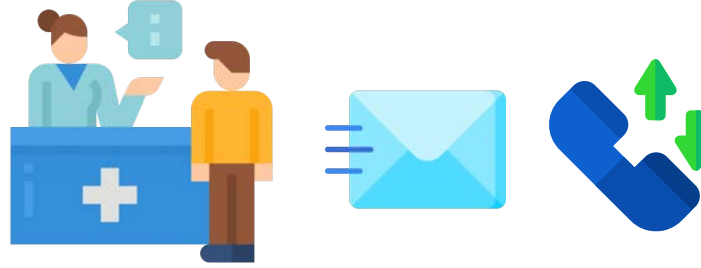
## Limiter les réunions

du club en présentiel en privilégiant les visio-conférences.



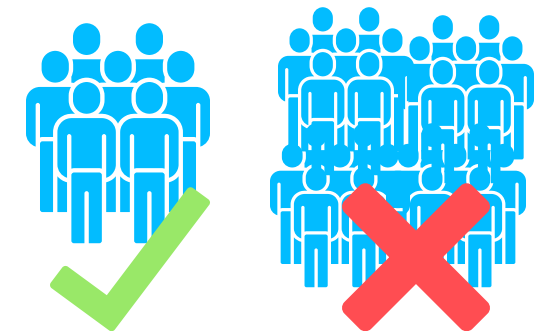
## Négocier auprès des institutions locales la privatisation du stade et des espaces couverts

pendant les créneaux d'entraînement.

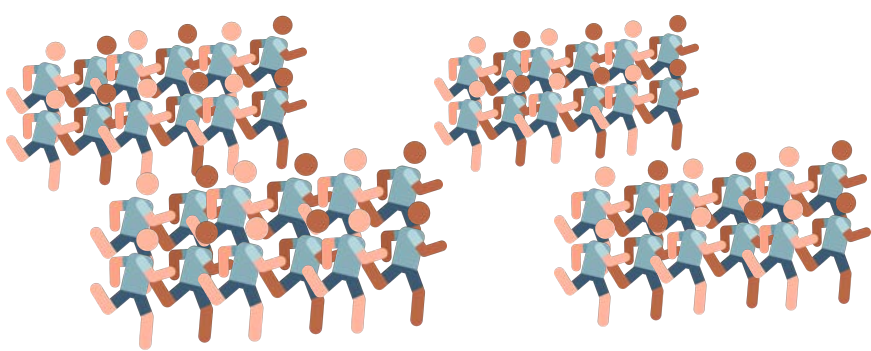


## Informier préalablement et régulièrement les adhérents

sur les conditions sanitaires des activités du club. Former et informer également l'encadrement des règles à appliquer.



Proposer des pratiques encadrées avec un **maximum de 10 personnes** (encadrement compris) en respectant la distanciation physique et sans contact entre les groupes.



## Plusieurs groupes de 10 pratiquants

pourront être accueillis simultanément dans le même équipement en respectant les règles de distanciation et les modalités de circulation et d'espacement des groupes



Faire respecter, en dehors du stade ou lors de l'échauffement, un espace de **4m<sup>2</sup>** entre les pratiquants et au moins **2m** en file indienne



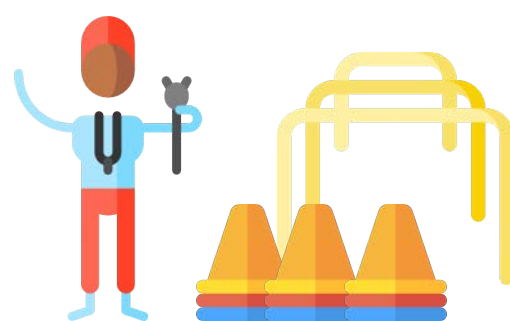
## Mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

Réguler l'utilisation des sanitaires et aérer les sanitaires 24h/24h



## Affecter du matériel par groupe d'entraînement.

En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement.



Réserver exclusivement la manipulation du matériel commun (lattes, plots...) **à l'entraîneur**



Ouverture possible des **espaces couverts en zone verte** : gymnases, salles de musculation ou pistes couvertes **L'accès aux vestiaires reste interdit.**